



Mairie de Blaye

DECISION N° D/2018/140

Relative à l'abonnement au service FAST

Le Maire de BLAYE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122.22 alinéa 4,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 15 avril 2014, accordant délégation de pouvoir au maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L 2122.22 du code précité,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2015, portant modification de la délibération du 15 avril 2014,

Vu le montant des prestations et les crédits ouverts au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter l'offre financière de la société DOCAPOST FAST, dont le siège se situe à Paris (75002) 120/122 rue Réaumur, relative à l'abonnement au service « Fast élus », dans le cadre de la dématérialisation des documents et de la communication électronique aux élus.

Article 2 : l'abonnement inclus le certificat d'utilisateur RGS** Chambersign, l'accès au portail FAST-Elus agent et la maintenance corrective et réglementaire, la personnalisation des emails, le déblocage des dates d'envoi et un support utilisateur illimité, pour une période de 12 mois, du 07 juillet 2018 au 07 juillet 2019.

Article 3 : le montant de l'abonnement est de 80 € HT pour le certificat et de 779,67 € HT pour le portail, soit un montant total de 859,67 € H.T.

Article 4 : les crédits nécessaires au paiement des prestations seront prélevés au compte 6182 chapitre 11 du budget primitif M 14.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 6 : Monsieur le Maire de la ville de BLAYE est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de BLAYE
- aux intéressés

et portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Fait à BLAYE, le 28/06/2018.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-Préfecture le 29/06/18
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-
20180101-55495-AU-1-1

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint(e)

Monsieur Francis RIMARK

